

INTRODUCTION

Jonas FROSSARD, garant de la Commission Nationale du Débat Public

Jonas FROSSARD, a été nommé seul pour assurer le suivi de la concertation continue. Il rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante qui a pour objectif de défendre avant tout un droit : celui pour toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel. Cela permet donc aux réunions et aux concertations d'avoir lieu afin que toutes personnes présentes puissent participer à l'élaboration de ce projet.

Le rôle du garant est donc de vérifier que les bonnes conditions soient réunies pour cette concertation, qui est régie par 6 grandes valeurs à savoir, la neutralité, la transparence des informations, l'indépendance, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion de tout public. Le garant n'a aucun lien financier avec le porteur du projet, garantissant une indépendance totale vis-à-vis du projet. Pour toutes questions, problématiques ou avis, écrire à jonas.frossard@garant-cndp.fr.

L'année dernière a eu lieu la concertation préalable, afin de discuter du projet, de ces différentes alternatives. Tous ces sujets ont été mis au débat lors des différentes réunions publiques, ce qui a donné lieu à un bilan de concertation réalisé par les garants c'est-à-dire une synthèse de toutes les contributions, de tous les arguments qui ont émergé pendant la démarche. Elyse Energy a répondu à ce bilan en actant la poursuite du projet et en répondant aux points soulevés. Ce bilan est disponible sur le site du projet.

Nous sommes aujourd'hui dans un temps de concertation continue, non pas pour discuter de l'opportunité du projet car cela a été acté dans la réponse au bilan par Elyse Energy, mais pour apporter de nouvelles informations sur le projet, ces impacts, et sur les enseignements que le maître d'ouvrage a tiré de la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique qui est une nouvelle phase de la participation, où l'on retrouvera des commissaires enquêteurs qui fourniront un rapport final.

LE PROJET eM-Rhône ET SON AVANCEMENT

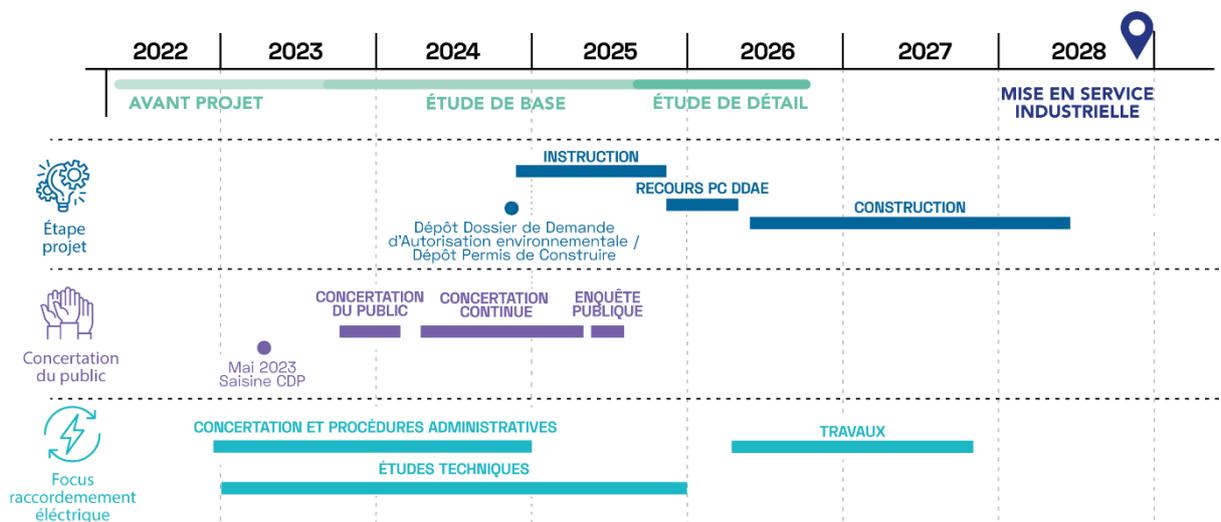
- eM-Rhône en bref :

Khalil EL QUORTOBI – Directeur du projet pour Elyse Energy

Le projet eM-Rhône vise à produire du e-méthanol sur le site des Roches-Roussillon. Une production de 150 000 tonnes grâce à 3 intrants. Tout d’abord, l’électricité et l’eau pour produire de l’hydrogène, via le processus d’électrolyse de l’eau. L’électrolyse casse les molécules d’eau grâce au courant électrique appliqué. Le dioxyde de carbone ou CO₂, troisième intrant, mélangé à l’hydrogène, permet la synthèse de méthanol. Un raccordement électrique de 240 MW est nécessaire aux procédés du Projet, c’est la raison pour laquelle, RTE est co-porteur du projet dans le cadre de la CNDP.

La production de 150 000 tonnes de e-méthanol est essentielle pour deux débouchés en France : le secteur de l’industrie chimique et comme carburant pour le transport maritime. L’opportunité du projet sur la plateforme des Roches-Roussillon est évidente, comme cela a été expliqué lors de la concertation préalable.

- Les prochaines étapes du projet :



La concertation préalable est arrivée à son terme il y a 6 mois. Depuis, des discussions autour du projet ont eu lieu, un certain nombre d’études ont également été réalisées et il est important de présenter l’actualité de eM-Rhône au travers ce calendrier.

Des études ont été réalisées à la fin de la concertation préalable afin de mieux définir le projet, avant sa construction. Cette phase n’est pas terminée, des études de base et de détails auront lieu dans les prochains mois.

Notre projet a également besoin d’être instruit par les services de l’État (la DREAL) au travers de notre DDAE (Dossier de demande d’autorisation environnementale), déposé il y a 1 mois. A l’issue de cette phase d’instruction démarrera la phase d’enquête publique courant 2025. Elyse Energy vise un début

de la construction en 2026 une mise en service du site en 2028.

▪ **Les enseignements de la concertation préalable :**

Elyse Energy a tiré un grand nombre d’enseignements lors de la concertation préalable, notamment sur le sujet des nuisances et de l’impact du projet sur l’environnement, les ressources et la biodiversité.

▪ **Les engagements pris pour le projet :**

Un certain nombre d’engagements ont été pris pour répondre aux questionnements et inquiétudes qui ont été formulés par le public.

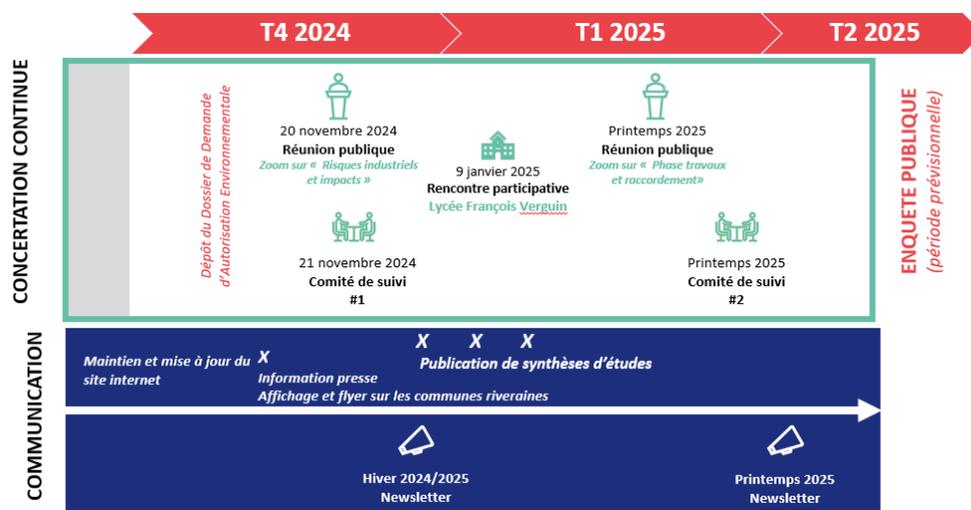
Une partie de l’eau consommée sera recyclée et réutilisée. Les déchets internes au processus seront revalorisés afin d’économiser des ressources, de l’énergie et de la chaleur. Les impacts seront réduits via l’utilisation d’un mode de transport faiblement émetteur en dioxyde de carbone. Le porteur de projet s’engage à maintenir les échanges entre les acteurs, les parties prenantes et le grand public.

Elyse Energy s’est engagé à poursuivre le débat avec les étudiants du lycée professionnel François Verguin, lors d’une nouvelle rencontre le 09 janvier 2025. Cette année, lors de la concertation préalable, une première rencontre avait été très appréciée des lycéens et l’équipe enseignante, intéressés par la thématique du projet et ses perspectives d’emplois.

Le 21 novembre se tiendra l’installation d’un comité de suivi, qui réunit quatre collèges d’acteurs : les institutionnels, les partenaires du projet, les acteurs industriels et un collège comprenant syndicats et associations. Le comité de suivi sera l’occasion de proposer et d’échanger sur les grands enjeux et le futur du projet en lui-même, pour Elyse Energy et le territoire.

La concertation continue ne s’arrête pas à des événements physiques. Le public peut s’informer en continu et réagir sur le site internet dédié à la concertation mais également grâce à des newsletters trimestrielles.

▪ **Le calendrier de la concertation continue :**



TEMPS D’ECHANGES N°1

Question : « Pouvez-vous nous redonner le site internet ? »

Réponse : L'adresse exacte du site internet : www.em-rhone-concertation.fr

LES ETUDES TECHNIQUES

Un certain nombre d'études sont nécessaires afin de réaliser un état des lieux initial de l'environnement du projet et des impacts qu'il peut générer sur les travailleurs, les entreprises voisines, le grand public. Toutes ces études sont reprises dans un terme générique que l'on appelle étude d'impact.

Cette étude consiste à évaluer l'impact sur un certain nombre de milieux et à proposer des mesures techniques ou parfois d'abandon de solutions afin d'éviter, de réduire et de compenser les impacts générés par le projet.

Une étude est faite sur différents thèmes :

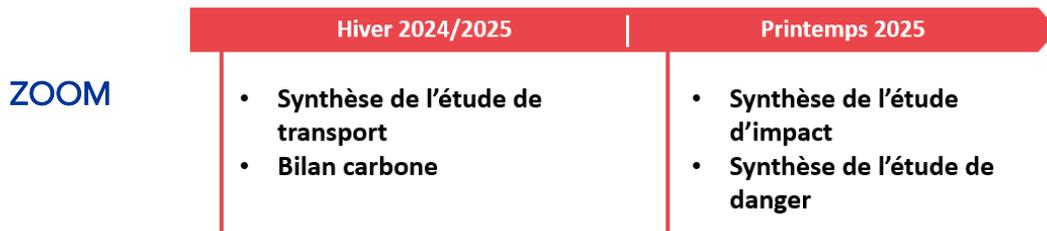
- Le milieu humain : l'impact sur la population, les infrastructures de transport, la gestion des déchets de la région et l'utilisation des ressources.
- Le cadre de vie : l'impact sur les paysages, la qualité de l'air, l'urbanisme, le patrimoine, le tourisme et également la pollution lumineuse.
- Le milieu terrestre : les impacts liés à la topographie, les sols et sous-sols, mais également les risques naturels comme le risque sismique.
- Le milieu aquatique : l'impact du projet sur les eaux superficielles et souterraines.
- Les milieux naturels : l'impact sur les habitats naturels et écosystèmes, la biodiversité en général.

D'autres études plus spécifiques accompagnent l'étude d'impact, nécessaire pour le DDAE, afin d'appliquer les meilleures techniques disponibles. Les connaissances ayant évolué au fil des années, de nouvelles réglementations pour la construction d'une usine ont vu le jour et Elyse Energy se doit de les appliquer. Ces études couvrent :

- Un état des lieux des risques d'accidents est réalisé, car l'usine du projet eM-Rhône va produire de l'hydrogène, comprenant du stockage et du transport. L'accidentologie consiste donc à recenser les projets en France ou en Europe qui manipulent au quotidien dans leurs installations de l'hydrogène ou du CO₂ afin d'en tirer des retours d'expériences afin qu'Elyse Energy puisse mettre tout en œuvre pour limiter le risque d'accident.
- L'étude de vulnérabilité du projet face aux changements climatiques consiste à évaluer et modéliser les changements météorologiques pour que dès la conception du projet, les installations puissent supporter ces variations.
- L'étude du risque sanitaire aide à savoir quelles sont les émissions et en quelle quantité certains composés chimiques peuvent se trouver dans l'atmosphère et dans les sols.
- Le bilan carbone de la production d'e-méthanol sera réalisé.

- L'étude de danger qui consiste en une analyse détaillée des risques, une modélisation des différents phénomènes dangereux qui peuvent survenir, une identification des barrières, comment Elyse Energy maîtrisera ces risques et quelles sont les philosophies propres et terme de protection incendie et moyen d'intervention en cas d'incident ou accident.

Voici le calendrier prévisionnel de la publication des synthèses des différentes études sur le site. C'est un engagement pris par Elyse Energy lors de la rédaction de la réponse au bilan de la concertation préalable :

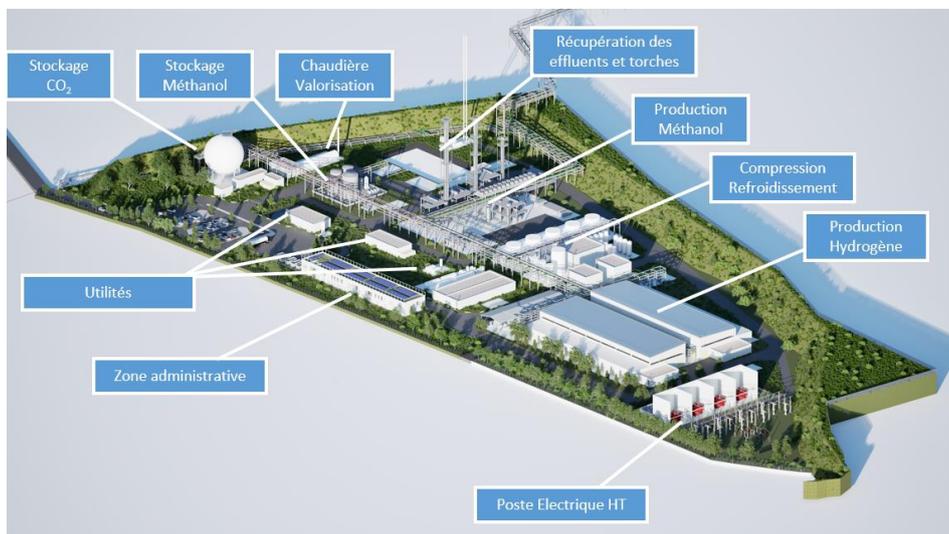


THEMATIQUE : LES NUISANCES

Khalil EL QUORTOBI – Directeur du projet pour Elyse Energy

Julien LEVILLAIN – Expert pour Elyse Energy

Le projet se situe à l'extrême sud de la plateforme des Roches-Roussillon, avec sur la gauche la départementale, et sur la droite l'autoroute A 16.



Vue d'architecte du site

De bas en haut :

- Le poste de transformation électrique, bâtiment où sera produit l'hydrogène ;
- Le bâtiment administratif qui sera le bâtiment le plus proche de la route ;
- Les unités techniques de production de e-méthanol se situent plutôt vers le Nord et Est, et au centre du site pour les éloigner le plus possible de la départementale.

Elyse Energy met en œuvre d'important moyens pour préserver l'espace naturel de la parcelle, en conservant un maximum de terres non artificialisées sur l'ensemble de la parcelle y compris à l'intérieur de l'unité. Il s'agissait également de proposer une vue plus dégagée notamment aux abords de la route, ce qui permettra aux automobilistes d'apprécier l'intégration des unités dans un paysage qu'ils connaissent bien à savoir la plateforme des Roches-Roussillon.

Voici une présentation des nuisances concernant le cadre de vie.

▪ **Les nuisances paysagères :**

Le site se situe à proximité des axes de transports, et certains équipements industriels présentent une certaine hauteur notamment les colonnes de distillations et la torche, qui culminent à 50 voire 60 mètres de haut. Elyse Energy a eu à cœur de limiter au maximum les impacts liés à ces équipements en privilégiant la mise en place des bâtiments côté route et en préservant le talus existant. Les torches sont prévues pour ne fonctionner qu'en cas de mise en sécurité, elles ne sont pas prévues pour être en fonctionnement lors de situation de production normale.

▪ **Les nuisances olfactives :**

Les 4 sources olfactives recensées sont la cheminée de la chaudière (valorisation des co-produits), les laveurs des événements de méthanol (pour enlever les résidus de méthanol des émissions atmosphériques), les torches et les tours aéroréfrigérantes.

Un état initial des nuisances olfactives a été réalisé, puis lors de la conception Elyse Energy a utilisé le registre des meilleures techniques à utiliser afin d'assurer que les techniques de conception utilisées ne soient pas insuffisantes et qu'elles répondent aux exigences actuelles. Des bilans matières ont également été réalisés afin de déterminer la concentration des produits ayant un impact olfactif et vérifier la conformité du projet à la réglementation.

Elyse Energy a prévu la mise en place d'inspection et de contrôles réguliers afin de détecter d'éventuels dépassements en émissions pour mettre en place des modifications nécessaires.

▪ **Les nuisances sonores :**

Une démarche similaire a été réalisée afin d'identifier les sources de bruits, comme les transformateurs, les torches de manière ponctuelle lors de la mise en sécurité et la compression du gaz. Les émissions sonores sont encadrées par la réglementation, qui fixe un certain niveau sonore à ne pas dépasser sur le domaine public. Pour eM-Rhône, la méthode la plus simple pour appliquer la réglementation a été d'éloigner les équipements les plus bruyants du domaine public.

Une conception d'unités industrielles plus silencieuses dans l'intérêt du grand public mais aussi pour les travailleurs du site a été pensée. Si malgré tout, des unités restent bruyantes et dépassent la réglementation, il sera possible de mettre en place des barrières acoustiques adaptées (murs anti-bruit, etc.).

▪ **Les nuisances lumineuses :**

Les sources principales identifiées sont les travaux de nuit lors de la phase de chantier. L'éclairage résiduel quant à lui concernera les besoins de sécurité et de sûreté vis-à-vis du risque de malveillance. Il s'agira donc de contraindre et limiter l'utilisation de l'éclairage pour un déplacement, pour un travail sur une installation, entre autres, afin de limiter l'éclairage des espaces naturels et extérieurs lors de la

phase de chantier. Ces mesures seront complétées par un ajustement de la puissance d'éclairage par des capteurs de présence lorsque cela est pertinent.

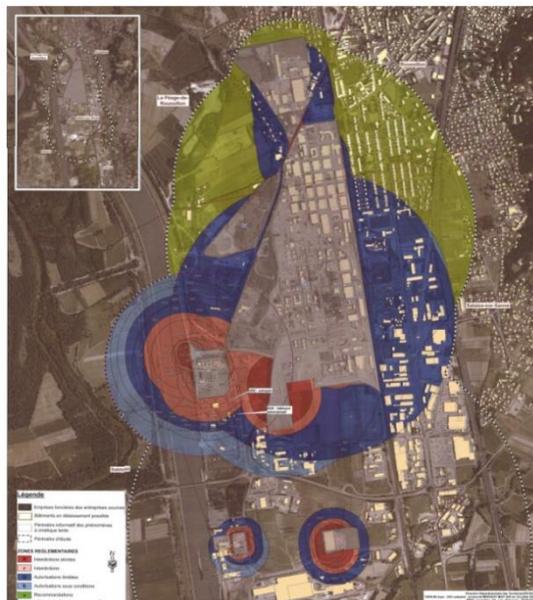
ZOOM THEMATIQUE : LES RISQUES INDUSTRIELS

Elyse Energy a la maîtrise du risque à la source, à l'intérieur de l'usine. Elle s'assure d'être en ligne avec la maîtrise de l'urbanisation en s'assurant que la population soit suffisamment éloignée du danger, et cela grâce au PPRT (plan de prévention des risques technologiques). D'autres aspects comme l'organisation des secours, seront développés plus tard en accord avec les partenaires de la plateforme, pour s'assurer de la bonne intervention des secours en cas d'accident et/ou d'incident. Actuellement le projet respecte le PPRT actuel et s'y intègre pleinement.

PPRT actuel de la
Roches-Roussillon

- L'étude de

L'étude de danger est lié à l'instruction par la DDAE. Ce document les sites industriels par la directive au titre de la protection qui est le cas pour le de la présence de le site.



plateforme des

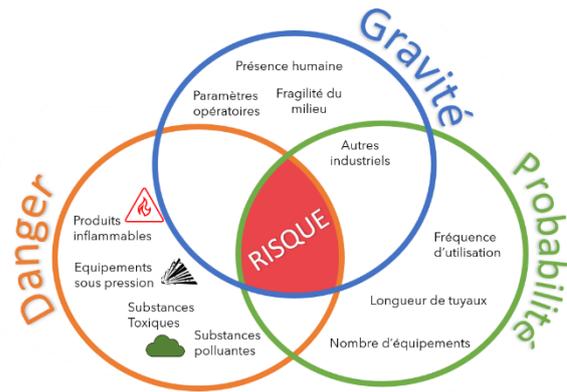
danger :

un document complet DREAL dans le cadre du est imposé pour tous soumis à autorisation et européenne SEVESO, de l'environnement. Ce projet eM-Rhône du fait liquide inflammable sur

L'objectif de l'étude de danger et d'identifier les risques liés à l'installation, et d'évaluer les effets qui peuvent avoir lieu à l'extérieur du site. Ceci permet à la DREAL de valider la maîtrise et la gestion des risques par Elyse Energy en cas d'accident majeur.

Qu'est-ce qu'un risque ?

Trois facteurs permettent de qualifier un risque : un potentiel de danger, tels que des produits inflammables ou des équipements sous pression, un milieu potentiellement impacté avec la présence d'humains qui jouera sur la gravité du risque et enfin ce risque est d'autant plus probable en cas de fréquence d'utilisation d'un outil et/ou du nombre d'équipements.



Pour étudier la probabilité d'avoir un scénario accidentel, il existe une méthodologie cadrée qui consiste à identifier de la manière la plus complète possible l'ensemble des dangers sur le site et de les analyser en détail. Cette analyse consiste à évaluer la gravité, l'évaluation de la probabilité d'occurrence (de forte ou de faible chance que cela arrive) et la cinétique de ces scénarios (brutal ou long processus de développement).

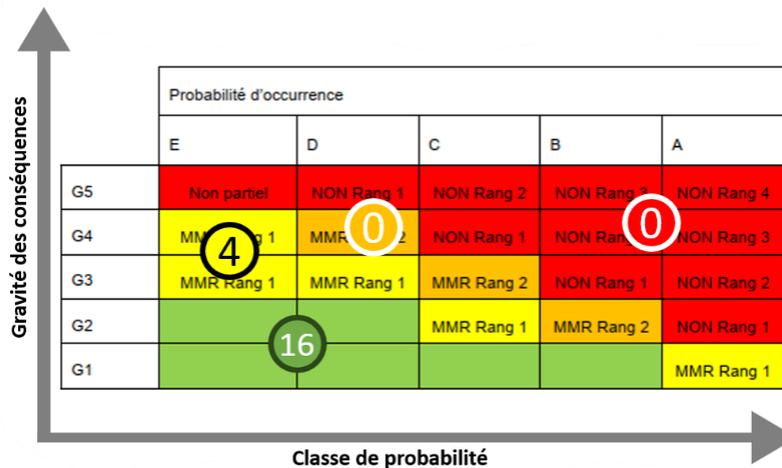
Les sources de dangers potentiels du projet eM-Rhône sont :

- La production et le transport d'hydrogène car il s'agit d'un produit inflammable et explosif qui peut s'échapper de son milieu lorsqu'il est manipulé.
- La production, le stockage et le transport de e-méthanol, car il est inflammable et ses vapeurs peuvent être explosives et toxiques.
- Le dioxyde de carbone, qui en faible concentration dans l'air ne pose pas de problème mais peut être toxique en cas de forte concentration dans l'air, et le fait qu'il soit stocké sous pression le rend donc potentiellement source de danger.

Tous ces éléments ont été placé sur une matrice d'acceptabilité.

Légende :

- En vert : des scénarios probables de moindres gravités ce est acceptable.
- En jaune et En orange : il s'agira de montrer
- En rouge : un scénario de gravité moyenne, mais avec une probabilité forte, alors la matrice indiquera que ce scénario n'est pas acceptable. Dans ce cas de figure, Elyse Energy les évitera.



vert : des scénarios probables de moindres gravités ce est acceptable.
jaune et En orange : il s'agira de montrer

qu'Elyse Energy maîtrise les risques avec les mesures et barrières présentées auparavant, afin de diminuer au maximum les deux curseurs pour rendre les scénarios acceptables.

- En rouge : un scénario de gravité moyenne, mais avec une probabilité forte, alors la matrice indiquera que ce scénario n'est pas acceptable. Dans ce cas de figure, Elyse Energy les évitera.

Aujourd'hui, l'étude de danger a mis en évidence que les scénarios identifiés en cours d'instruction auprès de la DREAL, se situe une fois toutes les mesures des risques intégrées, dans la zone des risques acceptables, cependant il reste encore 4 scénarios en cours d'instructions pour s'assurer qu'Elyse Energy a mis en place les mesures nécessaires pour les considérer dans les zones acceptables.

TEMPS D'ECHANGES N°3

Question : « Qu'est-ce que la DREAL ? »

Réponse : La DREAL signifie direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement. Il s'agit d'un service expert mandaté par le préfet pour instruire le dossier de demande d'autorisation, et s'assurer que le dossier est conforme à la réglementation.

Question : « Vous avez parlé de la modification du PPRT au conditionnel ? Pouvez-vous préciser ? »

Réponse : Elyse Energy s'engage aujourd'hui à ce qu'il n'y ait pas de modification du PPRT. Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur les installations donnant origine au PPRT actuel.

Question : « Vos installations jouxtent directement la zone INSPIRA, il ne faudrait pas qu'il y ait un impact sur l'aménagement futur de cette zone autant sur le volet PPRT que sur le volet servitude, je pense au réseau électrique. Il faudra bien étudier cette interface et être vigilant sur ce point. »

Réponse : Aujourd'hui, le dossier présenté et instruit par la DREAL ne génère aucune modification de l'aménagement de la zone. Les impacts restent circonscrits. En effet, vous avez raison, un projet est mené avec le co-porteur de projet RTE pour un raccordement de 240 MW en souterrain. Il devra arriver sur la plateforme depuis un point de connexion situé à 5 km. A ce stade, il n'y a pas le tracé de ces raccordements. Une concertation fontaine portée par RTE a débuté la semaine dernière. Elle a pour but de consulter les parties prenantes du secteur, sur le tracé à retenir pour ce raccordement.

A savoir, que le raccordement électrique fait l'objet d'une enquête publique tout comme le projet, donc de nombreuses étapes dédiées au grand public auront lieu prochainement. Un socle d'informations est disponible sur ce sujet sur le site internet du projet. Il est prévu, en lien avec RTE, qu'une réunion publique soit organisée au printemps 2025, avec pour thème le raccordement électrique du projet.

CLOTURE DE LA REUNION

La concertation continue donnera lieu à des événements jusqu'à l'enquête publique. Pour connaître l'agenda, rendez-vous sur le site internet du projet. Une newsletter sera envoyée courant janvier 2025. Pour s'assurer de la recevoir, vous êtes invités à créer votre compte sur la plateforme de concertation. Ainsi vous serez destinataire de cette newsletter lorsqu'elle sera diffusée.

Remerciement général à tous les participants, au public et aux intervenants Elyse Energy.



=====
Retrouvez toutes les informations sur la concertation continue du projet eM-Rhône sur :
www.em-rhone-concertation.fr